RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 13670
Numéro SIREN : 301 209 920
Nom ou dénomination : ABAQUEPLAST

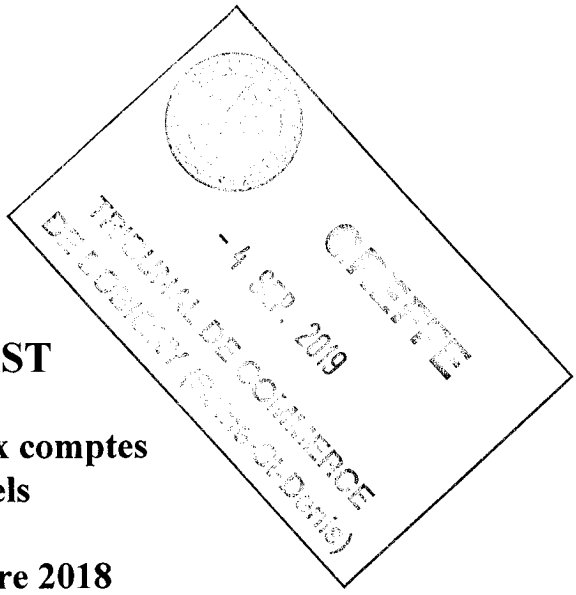
Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2019 sous le numéro de dépôt 16037

Greffe du tribunal de commerce de Bobigny : dépôt N°16037 en date du 04/09/2019

16037

ADVISO Group
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux comptes

31, Grand Place
62 120 AIRE SUR LA LYS



SAS ABAQUEPLAST

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Exercice clos le 31 décembre 2018
SAS ABAQUEPLAST
41, Avenue Gaston Monmousseau
93 240 STAINS
Ce rapport contient 5 pages

ABAQUEPLAST SAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'Assemblée,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABAQUEPLAST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et méthodes comptables :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'Annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

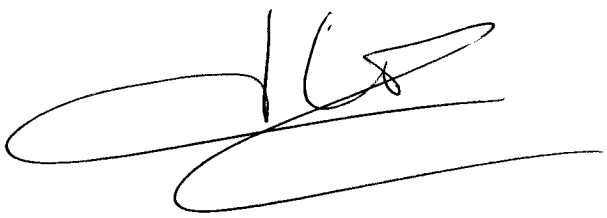
 S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Aire sur la Lys, le 10 juin 2019,

Le Commissaire aux Comptes
ADVISO GROUP

Arnaud Cauët



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	65 293	61 254	4 039	10 416
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	316 245	248 970	67 275	79 150
Installations techniques, matériel et outillage industriels	436 609	337 932	98 677	116 204
Autres immobilisations corporelles	228 253	112 045	116 208	91 232
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	80		80	80
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	9 631		9 631	6 730
Autres immobilisations financières	39 100		39 100	39 100
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 095 211**	**760 200**	**335 011**	**342 911**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	538 221	43 077	495 144	496 127
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	431 466	23 017	408 449	322 110
Autres créances	66 007		66 007	71 318
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	920 016		920 016	770 016
Disponibilités	468 178		468 178	541 606
Charges constatées d'avance (3)	5 010		5 010	8 851
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 428 898**	**66 094**	**2 362 804**	**2 210 028**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**3 524 109**	**826 295**	**2 697 815**	**2 552 939**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			*9 631*	
(3) Dont à plus d'un an (brut)			*27 616*	

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	48 000	48 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 800	4 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 025 611	1 268 878
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**364 588**	**256 733**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 442 999**	**1 578 411**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	55 000	55 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**55 000**	**55 000**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	25 406	32 484
Emprunts et dettes financières diverses (3)	575 021	221 077
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	362 310	442 890
Dettes fiscales et sociales	236 545	222 823
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	534	253
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**1 199 816**	**919 527**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**2 697 815**	**2 552 939**
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 838	
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 195 978	919 527
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	385	270
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	3 529 965	3 175 364
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	189 963	177 614
Chiffre d'affaires net	**3 719 928**	**3 352 978**
Dont à l'exportation	*215 376*	*167 321*
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	-3 108	22 188
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	145 674	93 724
Autres produits	7 010	11 389
Total I	**3 869 505**	**3 480 278**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	1 180 240	1 124 424
Variations de stock	3 131	-93 437
Achats de matières premières et autres approvisionnements	20 216	19 095
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	1 020 641	995 099
Impôts, taxes et versements assimilés	46 135	44 012
Salaires et traitements	691 946	622 636
Charges sociales	279 504	247 241
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	64 737	64 012
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	46 143	45 225
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	55 000	55 000
Autres charges	7 289	5 639
Total II	**3 414 981**	**3 128 948**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**454 524**	**351 331**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	27 717	28 110
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	15	134
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V	**27 732**	**28 244**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	257	619
Différences négatives de change	265	93
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	**522**	**713**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**27 211**	**27 532**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**481 735**	**378 862**

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	40 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**40 000**	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	68	45
Sur opérations en capital	37 522	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**37 590**	**45**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**2 410**	**-45**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	119 557	122 084
Total des produits (I+III+V+VII)	**3 937 237**	**3 508 523**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**3 572 649**	**3 251 789**
BENEFICE OU PERTE	**364 588**	**256 733**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	*15 538*	*15 538*
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABAQUEPLAST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 697 815 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 364 588 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 32 813 EURO. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 293			65 293
Immobilisations incorporelles	**65 293**			**65 293**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	316 245			316 245
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	430 395	6 214		436 609
- Installations générales, agencements aménagements divers	27 668			27 668
- Matériel de transport	105 209	83 608	57 285	131 532
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	67 418	1 634		69 052
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**946 935**	**91 457**	**57 285**	**981 107**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	80			80
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	45 829	14 300	11 399	48 731
Immobilisations financières	**45 909**	**14 300**	**11 399**	**48 811**
ACTIF IMMOBILISE	**1 058 138**	**105 757**	**68 684**	**1 095 211**

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		91 457	14 300	105 757
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**91 457**	**14 300**	**105 757**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		57 285	11 399	68 684
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**57 285**	**11 399**	**68 684**

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	54 878	6 376		61 254
Immobilisations incorporelles	**54 878**	**6 376**		**61 254**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	237 096	11 874		248 970
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	314 190	23 741		337 932
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 097	2 873		7 970
- Matériel de transport	44 612	16 402	19 763	41 250
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 354	3 470		62 824
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**660 349**	**58 361**	**19 763**	**698 946**
ACTIF IMMOBILISE	**715 227**	**64 737**	**19 763**	**760 200**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 551 214 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	9 631	9 631	
Autres	39 100		39 100
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	431 466	403 850	27 616
Autres	66 007	66 007	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 010	5 010	
Total	**551 214**	**484 498**	**66 715**
Prêts accordés en cours d'exercice	14 300		
Prêts récupérés en cours d'exercice	11 399		

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	754
ASSOC CPTE COURANT INT.CO	38 524
PRODUITS FINANCIERS A REC	120 939
Total	**160 217**

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 48 000,00 EURO décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 EURO.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	55 000	55 000	55 000		55 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**55 000**	**55 000**	**55 000**		**55 000**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		55 000	55 000		
Financières					
Exceptionnelles					

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 199 816 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	385	385		
- à plus de 1 an à l'origine	25 022	21 184	3 838	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	362 310	362 310		
Dettes fiscales et sociales	236 545	236 545		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	575 555	575 555		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 199 816**	**1 195 978**	**3 838**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	18 350			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	25 543			
(**) Dont envers les associés	575 021			

Charges à payer

	Montant
FOURNI.FACT.NON PARVENUES	21 680
Banque - Intérets courus à payer	385
DETTES PROV.POUR CONGES	51 041
PERSONNEL CHARGES A PAYER	31 816
AUTRES CHARG.SOC.A PAYER	36 347
AUTRES CHARG.FISC.A PAYER	33 141
Total	**174 410**

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTR. AV.	5 010		
Total	**5 010**		

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2018
FRANCE	3 558 910
EXPORT	12 733
CEE	148 285
TOTAL	**3 719 928**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 4 800 EURO
Honoraire des autres services : 0 EURO

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2008, la société SAS ABAQUEPLAST est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL AD VALOREM FINANCES.

VISA POUR AUTHENTIFICATION

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale :

Forme :
SIREN :

Au capital de : 0 EURO

Adresse du siège social :

Engagements financiers

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 32 372 EURO.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 52 052 EURO
Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :52052,49 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

VISA POUR AUTHENTIFICATION

ABAQUEPLAST
Société par Actions Simplifiée Au capital de 48.000 Euros
Siège social : 41, Avenue Gaston Monmousseau - 93240 STAINS
RCS BOBIGNY 301 209 920
(la « **Société** »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 juin, à 17 heures, la société AD VALOREM FINANCES, SARL au capital de 50.000 Euros, dont le siège social est 41 Avenue Gaston Monmousseau – 93240 STAINS, Associé Unique de la société ABAQUEPLAST, représentée par son gérant, Monsieur Marc LE MOEL, a pris, au siège social de la Société, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ; distribution d'un dividende ;
- Conventions avec la Société (article L. 227-10, al. 4 du Code de Commerce) ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Commissaire aux Comptes, la société ADVISO GROUP, représentée par Monsieur Arnaud CAUET, convoqué selon lettre remise en mains propres le 13 juin 2019, est absent et excusé.

L'Associé Unique prend acte :

- que pour les exercices clos à compter du 11 août 2018 (loi ESSOC 2018-727 du 10 août 2018 – art. 55,V) les dirigeants sont dispensés d'établir un rapport de gestion si la société répond à la définition des petites entreprises et ne dépasse donc pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils suivants :
 - total du bilan : 4 millions d'euros,
 - montant net du chiffre d'affaires : 8 millions d'euros,
 - nombre moyen de salariés au cours de l'exercice : 50,
- que la société ABAQUEPLAST répond, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à la définition de petite entreprise,
- qu'en conséquence, le Président de la Société peut, au titre de l'exercice considéré, se prévaloir de ces nouvelles dispositions.

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2018,
- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui sont présentés, qui font apparaitre, pour ledit exercice, un **bénéfice net comptable de 364.588 Euros.**

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et constate l'absence de charges et dépenses somptuaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (article 39-4 du code général des impôts) et l'existence d'une somme de 8.203 Euros au titre des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir constaté que l'exercice se solde par un **bénéfice net comptable d'un montant de 364.588 Euros,** décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Mise en distribution du bénéfice enregistré :	364.588 Euros
- Mise en distribution par prélèvement sur le poste « Autres Réserves » :	135.412 Euros
Soit une distribution de dividendes d'un montant total de :	**500.000 Euros**

L'Associé Unique constate qu'à l'issue de cette distribution de dividendes, le poste « Autres Réserves » sera ramené de 1.025.611 Euros à 890.199 Euros.

La distribution de dividendes s'élève à un montant de 500.000 Euros, soit un dividende de 166,66 Euros pour chacune des 3.000 actions composant le capital social.

La mise en paiement de ce dividende pourra intervenir à compter de ce jour et sera exonéré d'impôt sur les sociétés en application du régime fiscal mère-fille prévu par l'article 145 du Code Général des Impôts, sous réserve de l'imposition de la quote-part de frais et charges.

Il est rappelé le montant des dividendes versés au titre des 3 exercices précédents :

Exercice 2017 : 500.000 Euros
Exercice 2016 : 400.000 Euros
Exercice 2015 : 100.000 Euros

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte qu'aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au titre de l'exercice considéré.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales requises par la Loi.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique.

AD VALOREM FINANCES SARL
représentée par son Gérant, Marc LE MOEL